



**CONSERVATOIRE  
FRANCIS POULENC  
CRR TOURS**

# **CULTURE ET CRÉATION MUSICALES**

Écriture, Harmonie au clavier, Composition,  
Analyse, Culture musicale et Civilisations,  
Préparation aux concours - Culture professionnelle.



## **EQUIPE PÉDAGOGIQUE**

**Marie-Laure Ragot**

Analyse, Culture musicale et préparation aux  
concours

**Anne Aubert**

Écriture

**Morgan Duchesne**

Harmonie au clavier

**Alessandro Solbiati**

Composition

Version septembre 2018

**conservatoirtours.fr**

VILLE DE  
**TOURS**

**Les disciplines du département Culture musicale et création peuvent être validées comme U.E dominantes ou associées dans les cursus instrumentiste, chanteur, formation musicale et direction.**

L'étude des partitions est au centre des approches méthodologiques de ces champs disciplinaires. Le domaine de la création musicale recouvre plusieurs disciplines :

## **LA FORMATION PAR DISCIPLINE**

Pour plus de détails voir le règlement pédagogique sur [www.conservatoiretours.fr](http://www.conservatoiretours.fr)

### **CLASSES DE CRÉATION MUSICALE**

#### **► Écriture**

##### **1. Objectifs et contenus**

Etre capable de développer ses idées musicales et pouvoir harmoniser, accompagner à vue une mélodie, développer, orchestrer un thème, arranger et adapter un concerto...

##### **2. Conditions d'accès et cursus**

Il se décline en trois cycles jusqu'au CEM et d'un cycle supérieur permettant l'obtention du DEM : Dans chaque cycle, l'élève suit un cours hebdomadaire en petit groupe. Il bénéficie d'un suivi individuel de ses travaux puis d'un cours portant sur les notions à acquérir étayées par l'étude d'œuvres remarquables du répertoire.

**Un atelier** hebdomadaire facultatif a pour objectif de développer les travaux personnels et les projets de la classe. On y aborde la composition pour différents effectifs chorals (voix mixtes, voix égales) ainsi que l'instrumentation au travers de l'arrangement ou de la composition pour effectifs de 2 à 10 musiciens, ainsi que l'orchestration.

**Cycle 1 :** acquisition des « fondamentaux » : cadences et éléments structurels de l'harmonie, écriture à deux puis quatre parties, sensibilisation à la conduite des voix, à l'enchaînement des accords, à la phrase musicale au travers du style classique.

**Cycle 2 :** approfondissement des notions premières et élargissement des connaissances (Répertoires baroque et classique).

**Cycle 3 :** pour le contrepoint, approfondissement de l'écriture fuguée et travail sur le choral ; pour l'harmonie, étude du style romantique et, pour la technique de réalisation, de l'écriture du piano Cours de deux heures hebdomadaires. La durée est d'un à trois ans dans le cycle.

##### **Cycle spécialisé**

Il est partagé en trois « modules » distincts, car possibles à valider isolément :

- Composition d'une fugue à quatre parties à partir d'un thème donné (UE principale 1)
- Étude, en alternance par année, de styles (Debussy, Ravel, Fauré, etc.) favorisant une ouverture aux modes et échelles non tonales, accords enrichis, agrégats plus complexes (UE principale 2)
- Variation : apprendre à développer une idée à partir d'un thème donné ; travail sur la petite forme, le cycle, les modèles d'écriture. (UE réalisation).

##### **► Harmonie au clavier**

L'harmonie au clavier, complémentaire à l'étude « sur table », est abordée dès le début du cursus. Cette discipline est dispensée en plus du cours d'écriture. La pratique d'un instrument polyphonique est une aide précieuse à l'assimilation des notions et vise à donner à chacun des automatismes et principes de base dans l'accompagnement à vue d'une chanson ou mélodie.

Le cursus est organisé en trois cycles d'un à deux ans (cours collectif d'une heure hebdomadaire), chacun finalisé en cycle 3 par l'obtention du CEM.

## ► Composition

### 1. Objectif et contenus

L'objectif de cette classe est de permettre à des musiciens ayant une formation initiale de se former au contact d'un compositeur reconnu. Un compositeur «en résidence» accompagne les élèves lors de quatre rencontres annuelles de quatre jours pleins sous forme de stages entre octobre et juin.

Le cours de composition porte sur l'étude de la composition instrumentale et vocale.

### 2. Conditions d'accès et cursus

Le cursus est structuré en deux temps :

- mise en œuvre du processus de composition en ateliers sur deux années
- réalisation d'un projet personnel sur une année ; ce projet permet de valider l'UE1 du DEM de création musicale dominante composition.

Les conditions d'accès sont dissociées pour ces deux étapes (voir ci-dessous).

#### Pour l'atelier

- Niveau cycle 3 de Formation Musicale et niveau cycle 3 d'Écriture
- Une connaissance de base des instruments et de leurs techniques traditionnelles
- Admission sur entretien
- pré-sélection sur dossier (parcours de formation, CV et lettre de motivation, le cas échéant réalisations personnelles : partitions et/ou enregistrements)

#### Pour le projet personnel (cycle spécialisé), l'étudiant doit :

- Avoir validé les deux années d'atelier
- Avoir validé le CEM de FM mention TB ou demander une exemption (autres parcours : universitaire, cursus jazz, etc.).
- Présenter une ébauche de projet

## CLASSES DE CULTURE MUSICALE

### ► Analyse

**Cycle 2 :** Ce cours vise à maîtriser les outils d'analyse d'une partition (formes, analyse mélodique, harmonique, etc.), les connaissances stylistiques et le vocabulaire technique de base. Il porte sur des œuvres du répertoire de la musique occidentale (du grégorien à nos jours).

**Cycle 3 :** L'objectif de ce cours est l'autonomie de l'étudiant aussi bien sur le plan de l'exploration analytique d'une partition, que sur l'élaboration d'un discours et d'une réflexion personnelle par rapport à celle-ci. Le répertoire étudié comprend toutes les époques, genres et styles. Il s'inscrit dans le prolongement du cours d'analyse C2.

**Cycle spécialisé :** Ce cours s'adresse à des élèves confirmés. Il est accessible après un test d'entrée et l'avis du professeur. Il visera à élargir l'exploration des domaines musicaux aussi bien chronologiquement, que stylistiquement ou géographiquement et à aborder les différentes théories analytiques (set-theory, Schenker, Meyer, etc.). Son objectif est l'autonomie complète de l'élève dans l'étude et la présentation (écrite et orale) d'une œuvre ou d'un corpus d'œuvres. Cours de 2h hebdomadaires. La durée est d'un à trois ans.

Validation : La réalisation d'un dossier écrit préparatoire pour un article, une programmation et/ou une présentation de concert qui sera présent oralement en examen final.

**Analyse auditive - Préparation aux concours :** Ce cours est en lien avec la licence d'interprète de l'Université de Tours et s'adresse à tous les élèves désirant développer leur écoute analytique et critique tout en élargissant leurs connaissances des différents genres et répertoires musicaux. Toutes les musiques savantes ou populaires, actuelles ou anciennes, européennes ou extra

occidentales sont abordées. Cette approche esthétiquement et historiquement informée permet également la préparation à l'écriture de commentaires d'écoute critique (épreuve de certains concours).

### ► Culture musicale et civilisations

**Cycle 2 :** Ce cours est volontairement transdisciplinaire et vise à mettre en place en une année les principaux repères chronologiques et stylistiques à la fois dans l'histoire des œuvres, mais aussi des compositeurs ou des interprètes. En faisant le lien avec l'histoire socio-politique, celle des arts ou des idées, il s'agit de resituer ces pratiques musicales dans leur contexte.

**Cycle 3 :** Ce cours approfondit l'approche historique des œuvres (après le cycle 2) à travers les différents éléments nécessaires à leur manifestation : De l'évolution de la notation, de celle des instruments, aux différents modes de captations ou bien des divers types de pratiques musicales. Outre ces connaissances, il s'agit d'acquérir une méthodologie de recherche afin d'aider à la construction d'une interprétation historiquement informée.

### **Analyse comparée (construire son interprétation)**

Ce cours est en lien avec la licence d'interprète de l'Université de Tours. Il utilise à la fois les outils analytiques génériques et l'analyse de l'interprétation et des pratiques musicales, en ayant notamment recours à la captation audio et vidéo de l'interprétation de l'élève comme support analytique. Il s'appuie sur les œuvres étudiées par les élèves, notamment au programme de leur DEM instrumental ou vocal.

Cours de 1h30 hebdomadaire. La durée est d'un à deux ans.

Validation : Présentation orale préparée d'une ou plusieurs œuvres en examen final.

### **Culture professionnelle - Méthodologie**

Ces deux cours sont en lien avec la licence d'interprète de l'Université de Tours. Ils s'adressent à tous les élèves préparant un concours (entrées en Pôle supérieur, CNSM, Capes, Agrégation, etc.). Les différents modules abordent à la fois les méthodologies nécessaires pour réaliser par exemple un CV ou une lettre de motivation, un commentaire de texte, ou de documents. Il prépare aussi concrètement aux épreuves d'entretien et aborde la gestion de la santé et du stress du musicien. Enfin, ce cours permet d'acquérir les connaissances essentielles en pédagogie et sciences de l'éducation, sur les politiques culturelles, les fonctions publiques et le mécénat ou encore les droits d'auteur.

#### **CONCOURS D'ENTRÉE**

L'accès aux classes se fait sur entretien (et test de niveau pour les non débutants) avec le professeur.

Pour tous les élèves débutants, le premier mois est une phase d'observation à l'issue de laquelle l'admission définitive sera validée ou non par le professeur.

Pour les élèves de cycle spécialisé : concours d'entrée fin septembre (dates à préciser).

#### **CALENDRIER ET HORAIRES DES COURS**

Les cours sont collectifs avec un suivi individuel. Les créneaux horaires sont spécifiques à chaque professeur. Seul le cours de composition se déroule sous forme de sessions.

#### **AUDITEURS**

Possibilité d'accueil d'auditeurs dans les cours (après accord du professeur et inscription en début d'année scolaire auprès de la scolarité).

**VAE :** Les étudiants ayant déjà validé une ou des disciplines antérieures peuvent faire une demande d'équivalence (voir règlement pédagogique p.18).